

## Passeport biométrique / Carte Nationale d'Identité (CNI)

		Passeport	CNI
Validité	Personne majeure	10 ans	15 ans (pour les CNI délivrées à partir de 2004)
	Personne mineure	5 ans	10 ans
Délai d'obtention		4 semaines	4 semaines
Présence du demandeur	Dépôt de la demande	Présence <u>obligatoire</u> quel que soit l'âge, y compris mineur	
	Remise du titre	Présence obligatoire à partir de 12 ans	Présence obligatoire (facultative pour les mineurs)
Prise d'empreintes		A partir de 12 ans	
		Lors du dépôt de la demande <u>et</u> de la remise du titre	Lors du dépôt de la demande

Présence obligatoire du responsable légal pour les personnes mineures.

### Dépôt de la demande & retrait du passeport et/ou CNI :

Les demandes de passeport biométrique/CNI sont traitées en mairie par un système informatique spécifique appelé dispositif de recueil.

Le temps moyen pour enregistrer le dépôt d'une demande est évalué à 30 minutes.

Pour votre confort et afin d'éviter un délai d'attente trop important, dès que vous avez complété le formulaire CERFA et réuni toutes les pièces nécessaires, veuillez prendre rendez-vous pour l'enregistrement de votre demande auprès du pôle Population Citoyenneté.

La remise du titre (passeport / CNI) nécessite environ 10 minutes et s'effectue également sur rendez-vous.

Délai maximal pour retirer le titre (passeport / CNI) : 3 mois (à compter de la date d'établissement)

### Rendez-vous :

du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00


n° de téléphone : **05 55 06 47 70**

**Mémento rendez-vous**     Passeport     CNI

**Dépôt :** le ..... à ..... h .....

**Remise :** le ..... à ..... h .....

## Pièces à fournir

<input type="checkbox"/> Formulaire CERFA	<p><b>format papier complété au stylo <u>noir</u></b></p> <p><b>Pré-demande dématérialisée sur le site Internet de l'ANTS <a href="https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches">https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches</a></b></p>
<input type="checkbox"/> 1 photo d'identité récente (moins de 6 mois)	<p>sur fond clair et uni, format 34 x 45 mm, le visage devant mesurer entre 32 et 36 mm, tête nue et de face, expression neutre. Photo de qualité professionnelle et non découpée ou collée</p> 
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile récent (moins d'un an) à vos nom et adresse	<p>(Facture d'électricité, gaz, téléphone, avis d'imposition,...) <b><u>Dans le cas où ce document n'est pas à votre nom</u></b> : joindre une <u>attestation sur l'honneur de la personne titulaire de la facture</u> stipulant que vous vivez à son domicile depuis plus de 3 mois + la <u>photocopie de sa carte d'identité</u></p> <p><u>En cas de résidence alternée</u>, fournir le jugement de divorce ou déclaration sur l'honneur le stipulant (si absence de mariage) + CNI de l'autre parent + justificatif de domicile de l'autre parent</p>
<input type="checkbox"/> Carte Nationale d'Identité sécurisée ou <input type="checkbox"/> Passeport biométrique ou numérique ou <input type="checkbox"/> Justificatif d'état civil = extrait d'acte de naissance avec filiation complète (datant de moins de 3 mois)	<p>(= carte plastifiée)</p> <p><u>à demander à</u> :</p> <p>* votre Mairie de naissance, si vous êtes né en France</p> <p>* au Ministère des Affaires Etrangères – Sous-direction de l'état civil – 44941 NANTES Cedex, si vous êtes né à l'étranger <a href="https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html">https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html</a></p>
<input type="checkbox"/> Déclaration de perte ou de vol	
<input type="checkbox"/> Justificatif de nationalité française	
<input type="checkbox"/> Timbres fiscaux * CARTE D'IDENTITE (uniquement en cas de non présentation de l'ancienne CNI)	<p>25 €</p>
<input type="checkbox"/> * PASSEPORTS <input type="checkbox"/> <u>Personne majeure</u> : 86 € <input type="checkbox"/> <u>Mineur de 15 ans et +</u> : 42 € <input type="checkbox"/> <u>Mineur de moins de 15 ans</u> : 17 €	<p><u>au choix</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>timbre papier</b> : chez un buraliste</li> <li>• <b>timbre dématérialisé</b> : en se connectant au site internet de la DGFIP <a href="https://timbres.impots.gouv.fr">https://timbres.impots.gouv.fr</a> ou chez un buraliste (se renseigner au préalable)</li> </ul>
<p><b><u>Selon situation</u></b> :</p>	
<input type="checkbox"/> Jugement de divorce	<p>pour les mineurs (autorité parentale,...) ou pour les femmes divorcées autorisées à conserver l'usage du nom de leur ex-conjoint</p>
<input type="checkbox"/> Carte Nationale d'Identité du responsable légal déposant le dossier	<p>Pour les demandes concernant les mineurs</p>
<input type="checkbox"/> Copie de l'acte de décès de l'époux	<p>Pour les femmes souhaitant la mention « veuve » sur leur passeport</p>
<input type="checkbox"/> Ancien passeport (même périmé)	<p>Il devra être retourné en Préfecture.</p>
<input type="checkbox"/> Autre :	